

PERIODE DE CONSULTATION : 30 JANVIER 2020 – 1 AVRIL 2020

GROUPES CIBLES

- Fournisseurs
- Responsables d'équilibre et affréteurs
- Traders
- Gestionnaires de réseau de distribution ou transport
- Organisations de consommateurs
- Consommateurs finaux

REACTIONS

Nous vous prions de nous faire part de votre réaction écrite sous forme d'un document *Word*. Vous pouvez formuler vos réponses sous forme de remarques générales. Il est demandé d'indiquer, dans la mesure du possible, le numéro du titre auxquels les commentaires formulés se réfèrent, ce qui en facilitera le traitement.

Dans ce document sont reprises quelques questions spécifiques. Nous vous prions de bien vouloir rédiger vos réponses à ces questions séparément. Ces questions sont :

- *Traitement des switches en cours : En présence d'un switch, ayant pour date effective une date postérieure à j0 (ED>0), d'un client du fournisseur défaillant vers un fournisseur commercial tiers, y aurait-il lieu d'imposer J0 comme date effective ou est-il préférable d'annuler le switch en cours et de transférer le client concerné vers le fournisseur de substitution ?*
- *Statut des fournisseurs de substitution : lorsqu'un fournisseur commercial est appelé à alimenter les clients du fournisseur défaillant dans le cadre du régime de fournisseur de substitution, convient-il de considérer que ce fournisseur est le fournisseur de substitution et agit pour son compte ou qu'il fournit exclusivement pour le compte du gestionnaire de réseau qui serait le fournisseur de substitution légal ?*

Vous pouvez envoyer les réactions par e-mail à:

- Brugel – consultation.consultatie@brugel.brussels
- CWaPE – consultation@cwape.be
- VREG – marktwerking@vreg.be

PLUS D'INFO?

BRUGEL – Karine Sargsyan – ksargsyan@brugel.brussels

CWaPE – Stéphane Marchand – consultation@cwape.be

VREG – Wim Somers – marktwerking@vreg.be